



Paris le 03 mars 2022

Réfugié.e.s d'Ukraine et d'ailleurs, les accueillir toutes et tous

L'offensive déclenchée le 24 février par la Russie a poussé des milliers d'ukrainien.ne.s vers les frontières de la Pologne, de la Moldavie, de la Hongrie. Une semaine après le début cette attaque, plus de 600 000 réfugié.es ont été recensé.e.s.

Selon le Haut-commissaire de l'ONU chargé des réfugiés, « *Nous assistons à ce qui pourrait devenir la plus grave crise de réfugiés en Europe de ce siècle* ».

La cohésion européenne et les réactions de solidarité pour accueillir les réfugié.e.s sont à la hauteur de la gravité de cette guerre aux frontières de l'Union européenne.

L'ouverture par le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Karim Khan, d'une enquête sur des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre qui seraient perpétrés sur le territoire ukrainien constitue une étape majeure en faveur de la prééminence du droit.

De même, l'annonce de la potentielle mise en œuvre de la directive n° 2001/55/CE portant sur l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées est à saluer, tout en déplorant qu'elle n'ait pas été mise en œuvre pour les précédentes crises humanitaires pourtant similaires.

Mais cet élan de solidarité annoncé, s'il est heureux, n'est pas sans laisser un goût amer et nauséux.

Les prises de paroles qui se sont succédées, tant en France que chez nos voisins européens, amènent à penser qu'il existerait deux catégories de réfugié.e.s : celles et ceux qui " *nous ressemblent* " et pour lesquels tout devrait être fait pour les accueillir dignement et... les autres, qui ne sont manifestement pas les bienvenus.e.s en France. Les réfugié.e.s sont désormais trié.e.s pour ne laisser entrer que les bons réfugiés blancs, ceux qui seront profitables à notre société car " *comme nous* ".

Cette attitude porte un nom et doit être qualifiée pour ce qu'elle est : du racisme.

C'est ainsi que les résident.e.s ressortissant.e.s de pays tiers originaires, qui subissent tout autant le conflit en cours, se retrouvent face à des violences racistes et bloqué.e.s à la frontière.

Si nous soutenons pleinement les déclarations de Didier LESCHI, directeur général de l'OFII, selon lesquelles " *les capacités d'accueil seront trouvées* ", ces capacités d'accueils devront être ouvertes à tous et toutes, y compris aux milliers de demandeurs d'asile en France qui vivent dans le froid, dans la rue et sont expulsé.e.s quotidiennement de leur tente à Calais.

Le SAF rappelle :

- que le droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent être respectés dans le cadre des conflits armés,

- que les conventions internationales nous obligent à accorder la protection temporaire à celles et ceux qui fuient les conflits armés partout dans le monde, en Ukraine aujourd'hui mais aussi au Yémen, en Somalie et ailleurs,
- que cette protection temporaire n'est pas exclusive de la reconnaissance du statut de réfugié au titre de la convention de Genève,
- que tous les réfugiés et toutes les réfugiées doivent être accueillis dignement, quel que soit leur pays d'origine, leur couleur de peau, ou les raisons de leur départ,
- que l'accueil doit se faire dans des conditions dignes pour permettre à chaque réfugié.e de vivre à l'abri et de se nourrir,
- que la France doit accorder les visas nécessaires pour éviter aux réfugié.e.s de traverser les frontières, les mers ou les déserts, au péril de leur vie.

Le SAF appelle en conséquence le gouvernement français à respecter de toute urgence l'ensemble de ces engagements.